AVIS PUBLIC

AUX PERSONNE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE PPCMOI 6141-03-23
ASSEMBLÉE PUBLIC DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par le soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité que lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023, le Conseil municipal a adopté le premier projet de résolution relatif à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Le but de la résolution est de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial sur un lot projeté, lot 6 516 009, localisé dans la zone RB-6 du plan de zonage numéro 198-2007;

De permettre, malgré les dispositions de l'article 4.3.2 a), alinéa 2 et l'article 6.5 du règlement de zonage numéro 198-2007 de la municipalité de Scott, la construction d'un bâtiment n'ayant pas sa façade du côté de la rue;

De permettre, malgré les dispositions de l'article 11.4.1 du règlement de zonage numéro 198-2007 de la municipalité de Scott, l'implantation d'un stationnement en cours avant;

De permettre, malgré la marge de recul avant prescrite dans la grille des usages et spécifications pour la zone RB-6 du plan de zonage, une marge de recul avant minimal de 14.74 mètres.

Ce projet de résolution de PPCMOI, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le 3 avril 2023 à 19h30, au 1070, route du Président-Kennedy à Scott.

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Scott, ce 8 mars 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8 mars 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier